Résolution sur la répression exercée sans relâche contre l’opposition politique au Cambodge

2022/2658(RSP) - 05/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 526 voix pour, 5 contre et 63 abstentions, une résolution sur la répression permanente de l'opposition politique au Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, et députés.

La résolution rappelle que depuis que la Cour suprême a dissous le Parti du sauvetage national du Cambodge (PSNC) en prévision des élections de 2018, le gouvernement cambodgien mène une répression contre les membres de l'opposition politique, qui a poussé ces derniers à s'exiler par crainte d'une arrestation arbitraire ou de représailles. La répression gouvernementale contre les médias indépendants, les organisations de la société civile et l'opposition politique qui a débuté en 2017 s'est poursuivie tout au long des années 2021 et 2022.

Le Premier ministre Hun Sen est au pouvoir de manière quasi ininterrompue depuis 37 ans et le Parti du peuple cambodgien au pouvoir détient le pouvoir absolu sur l'État et les organes législatifs.

Le Cambodge organise des élections municipales en juin 2022 et les prochaines élections générales devraient avoir lieu en juillet 2023. À l'approche de ces élections, la situation des droits de l'homme au Cambodge a atteint un point critique, car le gouvernement a intensifié la répression à l'encontre de l'opposition politique, des journalistes, des médias indépendants et de la société civile, sous couvert de mesures COVID-19. Plus de 100 candidats du Parti de la bougie ont été retirés de la liste des candidats aux élections municipales du 5 juin 2022.

En mars 2021, le gouvernement a adopté une nouvelle loi de grande envergure sur les mesures visant à prévenir la propagation du COVID-19 et d'autres maladies graves, dangereuses et contagieuses, qui prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à 20 ans et d'autres sanctions disproportionnées en cas de violation des mesures COVID-19.

Le Parlement a condamné les poursuites contre les politiciens de l'opposition, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les écologistes, les étudiants et d'autres personnes pour avoir exprimé leurs opinions, orchestrées par le Premier ministre Hun Sen et son Parti du peuple cambodgien. Il a appelé le Premier ministre cambodgien et son gouvernement à mettre immédiatement fin à toutes les formes d'intimidation et de harcèlement, y compris le harcèlement judiciaire, à l'encontre des membres de l'opposition, des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des médias et des acteurs de la société civile. Les forces de sécurité sont instamment priées de s'abstenir de recourir à une force inutile et excessive contre les personnes participant à des manifestations pacifiques.

Les autorités cambodgiennes sont instamment priées de :

- libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion, ainsi que les prisonniers détenus pour avoir mené leur travail légitime ou exercé leurs droits;

- mener des enquêtes indépendantes sur toutes les allégations de harcèlement, d'intimidation, d'arrestation arbitraire et d'actes de violence et de torture à l'encontre de membres de partis d'opposition et d'acteurs de la société civile, et traduire les auteurs en justice;

- réformer le système judiciaire politisé, garantir le droit à une procédure régulière pour tous et libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques;

- préserver l'indépendance et l'impartialité totales du système judiciaire et prendre des mesures efficaces, juridiques et autres, pour remédier à la surpopulation dramatique des prisons, notamment en mettant fin aux détentions provisoires;

- veiller à ce que toutes les allégations d'exécutions extrajudiciaires fassent l'objet d'une enquête rapide et impartiale et que les auteurs de ces actes soient poursuivis;

- mettre fin à toutes les restrictions illégales à la participation de la population aux affaires publiques et veiller à ce que tous les partis politiques puissent mener une campagne électorale égale, libre et transparente;

- abolir la loi sur la passerelle Internet nationale, qui permet au gouvernement de surveiller toute activité sur Internet et d'engager des poursuites judiciaires contre les personnes qui dénoncent les actions du gouvernement ou de la police.

Les députés se sont également inquiétés de l'intensification de la répression à l'encontre des défenseurs de l'environnement, y compris les militants du droit à la terre, qui ont notamment été pris pour cible dans les procès de masse qui se sont tenus récemment. Ils ont vivement regretté l'accélération signalée de l'exploitation forestière illégale dans les forêts protégées du Cambodge pendant la pandémie et ont appelé l'UE et les États membres à favoriser la coordination internationale afin d'empêcher toute exportation illégale de marchandises depuis le Cambodge.

Le Parlement a réitéré son appel en faveur de sanctions ciblées et a demandé instamment au Conseil d'adopter des mesures restrictives, y compris des interdictions de voyager et des gels d'actifs, à l'encontre des dirigeants politiques et des chefs des forces de sécurité.

Pour sa part, la Commission devrait :

- suivre de très près les prochaines élections locales et être prête à utiliser tous les outils disponibles, y compris une suspension complète du régime «Tout sauf les armes» (TSA) accordé au Cambodge et d'autres sanctions, si les observateurs électoraux devaient constater que les élections sont entachées d’ irrégularités;

- insister, dans toutes ses interactions avec le gouvernement cambodgien, sur la définition d’objectifs clairs en matière de droits de l’homme;

- contrôler toutes les aides financières bilatérales accordées au gouvernement cambodgien et de veiller à ce que ces aides aillent aux organisations de la société civile et aux partis d’opposition cambodgiens.